Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le
ID : 045-244500542-20240409-C2024_36-DE

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
Séance du 9 avril 2024
Délibération n°C2024-36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA PLAINE DU NORD LOIRET

L'an deux mil vingt-quatre, le 9 avril, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 2 avril 2024, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 26 **Pouvoir(s) :3** **Votants : 23**

Présents : MM. LIROT Jean-Marc, CHACHIGNON Alain (fondé du pouvoir de A. DECOUX), LEBRET Olivier, CHOFFY Patrick, ROUSSEAU Pierre (fondé du pouvoir de C. DUPRÉ), POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, BOURGEOIS Martial (fondé du pouvoir de D. BRUCHET), CHAMBRIN Michel, VILLARD André, MME CHATELAIN Danielle, LEBLOND Valérie, PRUNET Delphine, SANTERRE Carole, PETIT Christine, REGNIEZ Sophie, LACOMBE Roselyne, LALUCQUE Béatrice, IMBAULT Chantal.

Absents excusés : MM. GAUCHER Dominique, GRANDEMAIN Michel, THIBAULT Serge, BESNARD Jean, FLEUREAU Éric, MME DECOUX Annick, GAZANGEL Emmanuelle, DUPRÉ Céline, BRUCHET Delphine

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Pierre

Objet : TARIFICATION DES REPAS

Vu la délibération n°2022-63 du 12 Juillet 2022 portant modification des tarifs de repas de la restauration scolaire,
Vu la délibération n°2022-64 du 12 Juillet 2022 portant modification des tarifs du portage de repas,
Considérant l'avis favorable de la Commission Finances en date du 02 Avril 2024,
Entendu l'exposé du Président,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 21 Pour, 0 Contre et 2 Abstention(s)

DECIDE

- D'adopter à compter du 1er **septembre 2024**, les tarifications de restauration scolaire sur tous les sites scolaires Boisseaux, Bazoches les Gallerandes, Outarville et Greneville-en-Beauce comme suit :
  - *Repas enfant*.....*4.75 €*
  - *Repas PAI (fourni par la famille)* ..... *3.55 €*
  - *Repas adulte pour le personnel de la CCPNL* .....*4.75 €*
  - *Repas Adulte pour les enseignants et extérieurs* .....*5.75 €*

- D'adopter à compter du 1er **Septembre 2024**, la tarification du portage de repas comme suit :
  Prix du repas : ..... *7.50 €*
  Prix du portage : ..... *3.20 €*

- D'autoriser le Président ou le vice-président délégué à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

A Bazoches-les-Gallerandes, le 9 avril 2024

Martial BOURGEOIS
Président

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret
3, rue de l'Avenir
45480 BAZOCHES LES GALLERANDES
Tél. : 02 38 39 60 38

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 15/04/24
Et de la publication le 15/04/24

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans – sis 28 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS cedex 1 – dans le délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr